

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 24T181

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de stationnement d'une grue mobile pour la pose d'une climatisation sur le toit du bâtiment**

**Avenue Jean Mermoz**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

**A compter du 03/07/2024 jusqu'au 05/07/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SUD BALISAGE, 31, traverse de la Martine – 13012** pour le compte de : **MEDIACO SAS – 150 boulevard Grawitz Marseille Mr Ferraud**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **28 JUIN 2024**

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



24T181



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 28 JUIN 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**AVENUE MERMOZ**

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...SUD BALISAGE

Adresse 31 TRAVERSE DE LA Martine 13012 MARSEILLE

Tél./FAX 06 26 92 71 84

Mail sudbalisage@gmail.com

POUR LE COMPTE DE

**MEDIACO SAS 150BD GRAWITZ MARSEILLE Mr Ferraud 06 26 92 71 84**

**DATES ET DUREE DES TRAVAUX**

du 03/07/2024 au 05/07/2024

Durée des travaux: 2 JOURS de 8h à 15h

**NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Stationnement d'une grue mobile pour la pose d'une climatisation sur le toit du bâtiment

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

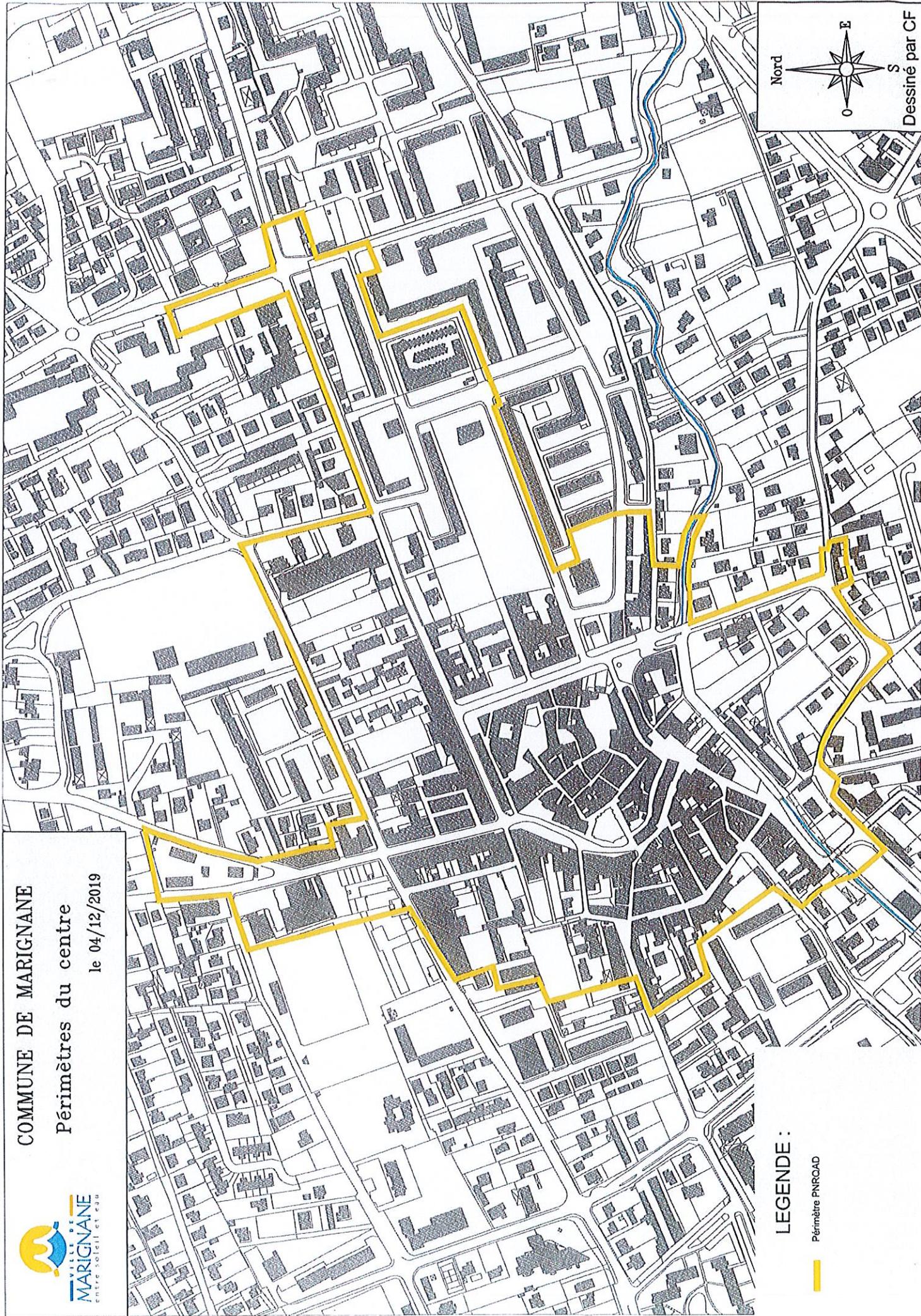
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

DEVIATION DES PIETONS

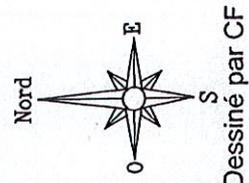
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF